

Lettre de la CEN des 5 et 6 décembre 2017 aux syndiqué.e.s de la CGT Finances Publiques

Cher.e camarade,

Depuis notre congrès de Ramatuelle en mai 2015, la CGT Finances Publiques alerte sur le fait que la DGFIP telle que nous la connaissons aujourd'hui (une administration centrale à réseau déconcentré) est menacée.

Ce diagnostic imposait, pour la CGT Finances Publiques, la nécessité de construire une mobilisation de haut niveau dans la durée et dans l'unité la plus large possible.

Si la journée de grève Fonction Publique du 10 octobre 2017 a été une réussite notamment à la DGFIP, elle n'a pas trouvé son prolongement dans la journée interprofessionnelle du 16 novembre, ni dans celle DGFIP du 23 novembre.

Le Président de la République et son gouvernement ne comptent pas stopper leur entreprise de destruction.

Leur objectif est de mettre à bas tous les acquis et droits possibles des salariés conquis à travers les luttes sociales (1936, CNR en 1945, 1968 et bien d'autres). Droit du travail, sécurité sociale, santé, retraites et pensions, etc. L'attaque est globale.

Ce gouvernement ne voit les fonctionnaires que comme une variable d'ajustement au service du remboursement de la dette, la Fonction Publique, la fiscalité et les cotisations comme des freins à l'économie de marché. Ainsi les réductions drastiques de crédits, les suppressions massives d'emplois, les restructurations et les attaques contre le statut général des fonctionnaires se succèdent.

C'est le sens de la mise en place de CAP 2022, un comité composé de technocrates et dirigeants d'entreprise chargé de proposer des transferts, abandons et privatisations de missions de la Fonction Publique.

A la DGFIP :

Les fusions et les restructurations s'accroissent dans le cadre de l'ASR (Adaptation des Structures et du Réseau). Les processus de travail sont constamment modifiés, détricotés, redistribués, entraînant une perte du sens du travail. Cela s'accompagne d'injonctions contradictoires et d'une industrialisation des tâches dans une urgence permanente. Au bout du compte, les conditions de travail s'en trouvent fortement dégradées, et la réalisation de nos missions compromise.



En parallèle aux fermetures des sites de proximité et au « tout internet » en matière d'accueil, sont mis en place des pôles supra départementaux, un élargissement des compétences géographiques, des mutualisations de missions, du travail déporté... Tous les moyens sont bons pour réduire la voilure.

Toutes les missions sont menacées, des ressources humaines en passant par les Domaines, le cadastre, le fichier immobilier, l'informatique, le secteur public local... Avec l'arrivée de la réforme de la TH, l'avenir des SIP est compromis. Et la mise en place du PAS en 2019 affectera tous les accueils et la chaîne du recouvrement, notamment les SIP, SIE et CDC.

On peut ajouter la déclaration de notre ministre Gérald Darmanin à propos de la séparation ordonnateurs / comptables : « *je ne pense pas qu'il faille continuer dans les très grandes collectivités avec [cette] distinction... une certification des comptes est possible indépendamment des agents de la DGFIP...* »

Pour accélérer ce travail, notamment dans le cadre de CAP 2022, le directeur général s'attaque aux règles de gestion.

En ciblant les règles de mutations, il veut rendre les personnels dépendants du rythme des restructurations, des manques d'effectifs, des abandons de missions actuelles ou à venir : affectations au département, allongement des délais de séjours, suppression du mouvement complémentaire C, développement des affectations aux choix, dérogation à la règle de l'ancienneté, économies et rentabilisation de la formation professionnelle... le tout pour laisser plus d'arbitraire aux directeurs.

La CGT Finances Publiques maintient son opposition résolue au projet du directeur général concernant les règles de mutation et exige le retrait des fiches sur ce sujet. Les reculs partiels du Directeur Général sur de rares points ne sont que de la poudre aux yeux !

La CGT a refusé le marchandage du directeur général de report du RIFSEEP contre un accord sur la casse des règles de gestion. La CGT exige l'abandon pur et simple du projet plutôt que son simple report à 2019 comme annoncé par le directeur général.

Relancer efficacement notre dynamique revendicative :

La CGT Finances publiques agit en défense des intérêts des agents et du service public.

Pour être plus forts et faire avancer nos choix et revendications, débattons et proposons la syndicalisation à nos collègues.

La direction nationale de la CGT Finances Publiques confirme son choix de recherche constante de l'unité d'action la plus large possible. Elle encourage toutes les initiatives, nationales comme locales qui œuvrent dans ce sens, comme les pétitions intersyndicales pour la défense des règles de gestion.

Nous appelons l'ensemble des équipes militantes CGT Finances Publiques à organiser la mobilisation et être à l'initiative de l'unité d'action chaque fois que cela est possible.

Débattons avec nos collègues en multipliant les initiatives (tournées de services, visites de postes, distributions de tracts, pétitions, HMI, HTII, pauses café, etc.) pour construire un rapport de force à la hauteur et dans la durée : blocage de la DGFIP avec grèves reconductibles, blocages de sites...

Toutes et tous ensemble, ne lâchons rien, la lutte continue !

